

Secrétariat Général

Arrêté relatif à la composition du CTSD des Deux-Sèvres

**Le directeur académique
des services départementaux de l'Éducation nationale
des Deux-Sèvres**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 24 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;
Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 8 avril 2011 modifié portant création du comité technique ministériel et des comités techniques des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale,
Vu le décret du 23 avril 2020 nommant M. Arnaud Leclerc, directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale des Deux-Sèvres,
Vu l'arrêté rectoral 269 2018 du 14 décembre 2018 portant répartition des sièges des organisations syndicales au Comité technique des services académiques et aux Comités techniques spéciaux départementaux de l'académie de Poitiers au vu des scrutins s'étant déroulés du 29 novembre au 06 décembre 2018,
Vu les propositions des organisations syndicales,
Vu les propositions de la FSU-CGT en date du 11 décembre 2020

Arrête :

Article 1 : Sont désignés représentants des personnels au Comité technique spécial départemental des Deux-Sèvres :

En qualité de membres titulaires (10 membres) :

--Pour l'union FSU/CGT :

- Madame Julie COUPRIE ;
- Madame Julie DESBLANCS ;
- Monsieur Olivier LESQUELEN ;
- Monsieur David JOUANNETAUD
- **Madame Elise LASSERRE**

-Pour l'UNSA :

- Monsieur Johann BARANGER
- Madame Edith BOUTONNIER
- Monsieur Sébastien COURROT

-Pour le SGEN-CFDT :

- Madame Mathilde MICARD

-Pour la FNEC-FP-FO :

-Monsieur Éric CHABOT

En qualité de membres suppléants (10 membres) :

-Pour l'union FSU/CGT :

- Madame Julie SIAUDEAU
- Monsieur Olivier CHIRON
- Madame Claire MACHEFAUX
- **Madame Lydie PALPACUER**
- Madame Annabelle CHAIGNE

-Pour l'UNSA :

- Monsieur Vincent MARAIS
- Madame Carole DESRE
- Madame Carole COMBE

-Pour le SGEN-CFDT :

-Monsieur Bernard MARTIN

-Pour la FNEC-FP-FO :

-Madame Cathy AUBRIT

Article 2 : L'arrêté 022-2019 du 11 janvier 2019 relatif à la désignation des membres du CTSD des Deux-Sèvres est abrogé.

Article 3 : La durée du mandat des représentants du personnel, à compter du 1^{er} janvier 2019, est fixée à 4 ans.

Article 4 : Monsieur le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Deux-Sèvres est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Poitiers, le 15 janvier 2021

Le directeur académique
des services départementaux de
l'Education nationale des Deux-Sèvres



Arnaud LECLERC